

ANNEE 2021

**SEANCE PUBLIQUE
DU 6 DECEMBRE 2021**

Délibération n°

20210100

Date de convocation : /11/2021

Date d'affichage : 08/12/2021

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents	:	18
Pouvoirs	:	3
Nombre de votants	:	21

Vote : 21

Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Adopté à l'Unanimité

Envoyé en préfecture le 08/12/2021
Reçu en préfecture le 08/12/2021
Affiché le
ID : 064-216401000-20211206-20210100-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt et un, le 6 décembre à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, située à la Maison pour Tous, Place de l'Eglise (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2021, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Bernard COMBES, Philippe ENSALES, Cédric BRESAC, Mikel AMILIBIA, Arnaud PAVLOVSKY.

Mmes Emmanuelle DALLET, Valérie RECart, Valérie ETCHART, Fleur BEYRIS, Guénaël LE CAM, Nathalie HARAN, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU.

Absents excusés : Christian GARRIGUES, Marc PERRIER, Philippe BIGOTEAU (pouvoir à Mme Valérie RECart), Céline FAYS (pouvoir à M. Cédric BRESAC), Sylvie ITHOURRIA (pouvoir à Guénael LE CAM).

Secrétaire de séance : Mme Marie ROSPIDE.

**OJ n°12 : ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS
« PROJET STRUCTURANT » PAR LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE**

Rapporteur : M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances et aux ressources humaines

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 VI ;

Vu le règlement d'attribution des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à ses communes membres, adopté par délibération du Conseil communautaire n°OJ19 du 28 septembre 2019 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Bassussarry en date du 31 août 2021 par laquelle la commune sollicite un fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un montant de 210 000 €

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 02 octobre 2021, par laquelle la Communauté d'Agglomération Pays Basque a attribué un fonds de concours « Projet Structurant » de 210 000 € pour la Réhabilitation de l'ancienne mairie pour créer un centre associatif d'animations suite à la demande formulée par la Commune ;

Considérant que le versement d'un fonds de concours nécessite la délibération concordante de la Commune et de la Communauté d'Agglomération ;

Invité à se prononcer, le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré :

- approuve l'attribution par la Communauté d'Agglomération Pays Basque d'un fonds de concours « Projet Structurant » de 210 000 € pour la Réhabilitation de l'ancienne mairie pour créer un centre associatif d'animations ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante jointe en annexe.

Fait à Bassussarry, le 6 décembre 2021.

Le Maire,
Michel LAHORGUE

